



Conseil municipal du 18 décembre 2023

Délibération n°117-23

Objet : Approbation de la convention entre la COPAMO et la commune de Mornant pour le service commun de gestion des Espaces verts

Date de convocation : 12/12/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Anne-Catherine VALETTE

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND-BOIRON- Sophie PIVOT - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Gaël DOUARD.

Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale CHAPOT.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

La commune de Mornant et la Communauté de Communes du Pays Mornantais ont créé le service commun Espaces verts par une convention signée le 1er décembre 2017 pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2018,

En date du 15 juillet 2019, cette convention a été renouvelée pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2019.

En date du 4 juin, la convention a de nouveau été renouvelée pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2021.

Le service commun Espaces Verts consiste à effectuer les tâches de tonte des pelouses, taille des haies et des arbres, nettoyage des trottoirs et caniveaux, ramassage des feuilles, taille des massifs, tonte des terrains enherbés, débroussaillage, vidage des corbeilles de propreté, ramassage des déchets, l'arrosage, le tutorage ...

Le pilotage opérationnel du service commun Espaces Verts est assuré par la commune de Mornant.

Les sites concernés sont les suivants :

Collectivités	Sites d'interventions sur les espaces verts publics	Estimation temps d'interventions	Total
COPAMO	Espace culturel Jean Carnet	341 heures	1 111 heures
	Lac de la Madone	290 heures	
	Siège Copamo (nouveau et ancien)	187 heures	
	Entretien de sanitaires	96 heures	
	Parvis du centre aquatique	48 heures	
	Centre aquatique Les Bassin	149 heures	
Commune de Mornant			6 606 heures

II. LA PROPOSITION

Il est ainsi proposé d'approuver cette convention pour les années 2024, 2025 et 2026 dans les conditions précisées dans cette même convention.

La commission *Ressources*, réunie le 4 décembre 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur cette proposition, de même que le CST du 08 décembre 2023.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Anne-Catherine VALETTE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'**APPROUVER** la convention de gestion du service commun des Espaces verts entre la COPAMO et la commune de Mornant ;
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférent à cette délibération à ces dossiers de demande de dotations.

Mornant, le 18 décembre 2023.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.